Image not found or type unknown

Association sportive contre gestionnaire de site sportif

Par **anthea**, le **24/11/2010** à **13:41**

Bonjour,

Actuellement membre du Bureau d'une Association Sportive de Golf, le gestionnaire du Golf sur lequel fonctionne notre Association essaie de "récupérer" certaines des activités de l'Association, espérant des recettes supplémentaires pour le gestionnaire privé. Quelles sont ces possibilités ? Peut-il rogner les activités de l'Association ? Ou peut-elle rester indépendante dans le respect de ses statuts ? Le gestionnaire peut-il interdire à l'Association certaines activités comme une Ecole de golf, par exemple ?

Merci d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés